

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 09 février 2016

Le 09 février deux mille seize, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Hombleux légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mr Christian AVY, Maire.

Présents : Messieurs Avy Christian(Maire) +1 pouvoir, Urbaniak Michel+1 pouvoir, Hansart Michel (adjoints), Mesdames Kalota Ghislaine, Hannecart Pascale (adjointes), Mesdames Nobécourt Martine, Dumont Carole, Lefebvre Nathalie + 1 pouvoir, Loridant Sylvie. Messieurs Niot Daniel, Frison Fabrice,
Absents excusés : Mesdames Delebecque Stéphanie (Pouvoir Mme Lefebvre), Costa-Delobel Sophie, Messieurs Delattre Albert (pouvoir Mr Avy), Meunier Bernard (pouvoir Mr Urbaniak).

Convocation du 02.02.2016

Membres en exercice : 15 membres présents : 11 + 3 pouvoirs

Secrétaire de séance : Mr Daniel NIOT

La feuille d'émargement est signée par les présents.

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil à 20h00 et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Rapport du Maire
- Présentation du compte de gestion « commune »
- Approbation du compte administratif « commune »
- Présentation du compte de gestion « assainissement »
- Approbation du compte administratif « assainissement »
- Dossier travaux
 - Salle de restauration scolaire
 - Salle de conseil
 - Salle de réunion de Canisy
- Locaux rue du Calvaire
- Location logement de Canisy
- Camion alimentaire sur la place
- Problème toiture de la classe maternelle
- Questions diverses

Mr le Maire demande aux membres du conseil la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour :

- Convention de voirie avec le Conseil Départemental pour les travaux de bordurage.
- Lancement d'un appel d'offre pour l'aménagement de la place publique.
- Rémunération des agents recenseurs.
- Intervention financière au club de football.

Le conseil municipal donne son accord pour ces ajouts.

Approbation du compte rendu du 15 décembre 2015

Les membres du Conseil ne soulèvent aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 09 février 2016

Rapport du Maire :

➤ **Décembre, janvier, mois de fêtes,** entre les différentes rencontres entre élus, qui, comme vous devez vous en douter, on été le plus souvent axées sur la prochaine fusion de nos collectivités, mais aussi sur les différentes baisses des dotations.

➤ **Infos sur les subventions :** Courrier du Conseil Départemental qui attribue une aide à l'investissement pour un unique dossier de 25%, il doit être au minimum de 20 000€ et au maximum de 60 000€ pour une subvention maxi de 15 000€. C'est une bonne nouvelle, encore faut-il qu'elle nous soit attribuée, on prépare le dossier à présenter ce soir, concernant les fenêtres et portes de nos salles, de réunion et de restauration, qui a été complété, il manque juste la délibération que nous allons prendre après. Les travaux doivent démarrer avant le 31 décembre 2016.

➤ **Devant de l'église :** nous avons rencontré sur place Mr Vincent Chombart qui a fait une proposition de fournitures de plantations avec un schéma de mise en place et il se propose de guider les employés dans la mise en place, le tout pour un montant de 638.84€. Mr le Maire a donné son accord, ce sera en préparation pour mars.

➤ **Scolarité :** outre le problème de toiture à débattre au cours de la séance, il y a eu la pétition de parents d'élèves qui a circulée mi-janvier. Cette pétition demandait à la commune d'ouvrir une classe pour pouvoir accueillir les enfants de 2 ans. Lors du dernier conseil, Mr le Maire avait fait part de cette possibilité donnée par l'académie à la directrice de l'école, le conseil avait émis un avis négatif, mais il faut bien nuancer cette possibilité. Nous avons rencontré l'inspecteur d'académie, lors des vœux à la sous-préfecture, qui nous a répondu que ceci était un choix de la commune mais pas une obligation. Nous avons donc remonté cette information à l'école, ce qui a déclenché la pétition, car cela a été mal interprété. Rendons à César ses compétences, la création d'une classe est de la compétence du conseil, l'ouverture ou la fermeture d'une classe est celle de l'académie. Nous avons travaillé sur ce dossier et il en ressort que les enfants de moins de trois ans ne sont pas comptabilisés pour l'ouverture de classe, et pour une ouverture, il faut que l'école d'Hombleux, qui comporte 4 classes, affichent plus de 81 élèves en primaire (du CP au CM2). La prévision du nombre d'élèves à la rentrée de septembre 2016, serait de 88 primaires. Mr l'Inspecteur m'a contacté pour visiter nos locaux le lundi 1^{er} février, mais malgré le nombre d'enfants prévu, n'a pas formalisé une ouverture mais a placé Hombleux en vigilance ouverture possible. Le choix d'accueillir les moins de 3 ans n'est pas de notre compétence mais celle de la directrice qui jugera s'il y a de la place en maternelle. Pas besoin pour nous de créer un nouveau poste d'atsem. Cette réponse de l'inspecteur a été rapportée aux membres du conseil d'école du 4 février, la directrice est pessimiste sur cette possibilité. On attend le mois de mai pour voir, cela n'empêche que nous nous préparons pour le nouvel aménagement du dortoir qui reprend son ancien emplacement car celui actuel n'est pas top du fait d'avoir une classe un peu bruyante juste à côté. Nous l'avions évoqué lors du dernier changement, ceci prouve que nous avons raison. Ces travaux consistent à continuer l'aménagement du grenier côté droit de la salle de repos à l'étage et remettre le bloc sanitaire en service, un devis est en cours.

Les membres sont défavorables à l'accueil des enfants de moins de 3 ans estimant qu'ils sont trop jeunes pour être scolarisés.

Arrivée de Mme Hannecart Pascale à 20h10.

➤ **Locations des salles communales :** un règlement intérieur est en cours de rédaction, on en parle un peu plus loin, vous en aurez une copie à étudier et il sera présenté au prochain conseil.

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 09 février 2016

➤ **Eclairage de la rue sole triquet** : ce dossier a été lancé, cela devait débuter début février mais une convention vient seulement d'arriver au Conseil Départemental, donc la FDE ne peut pas commencer le chantier. Un arrêté de circulation voirie a été pris par la commune car le Département n'assure pas la compétence à l'intérieur du pôle urbanisé.

➤ **Travaux :**

De voirie : Une demande auprès du Conseil Départemental est en cours, il faut que le conseil autorise Mr le Maire à la signer ...ce qui sera demandé en fin de séance.

Sur le réseau haute tension de l'ERDF : Ils vont avoir lieu à partir du 22 février, cela concerne le déplacement de la ligne qui reliait le pilonne situé au terrain de football, au pilonne rue des osiers au niveau de l'arborétum. Cette nouvelle ligne souterraine, reliera le pilonne derrière l'ancienne société Hansart et passera par la rue sole triquet, rue du bouloir et traversera la rue du stade pour relier le pilonne situé à l'arrêt de bus. Ces travaux sont pris en charge par ERDF suite à l'accident survenu l'été dernier rue du craon, l'ancienne ligne surplombant le terrain de football sera retirée.

➤ **ERDF** : L'enregistreur mis en place ferme du calvaire, fait apparaître un dysfonctionnement dû à un mauvais équilibrage des phases, les techniciens travaillent dessus. L'un des logements a un souci de puissance trop faible par rapport à sa consommation utile.

➤ **Assurances** : Une remise en concurrence des assurances communales est en cours, véhicules, bâtiments, responsabilité civile et statutaire. Mr le Maire a reçu Groupama et recevra AXA ce jeudi.

➤ **Commission** : Une réunion de la commission aménagement de la place publique a eu lieu ce samedi 6 février 2016 à 10h30 sur le site. On rencontre une réticence sur la qualité de la clôture envisagée par le riverain direct, qui, avant toute proposition émet déjà des obligations, cela sera étudié en réunion. En ce qui concerne les arbres à abattre, cela fait l'unanimité des riverains, ils seront tombés prochainement. Suite à la réunion de la commission, nous allons demander au conseil l'autorisation de lancer un appel d'offre pour les travaux d'aménagement d'eau pluviale.

Ordre du jour :

- Approbation du compte administratif 2015 de la commune

Mr le Maire présente au Conseil le compte administratif de la commune :

Fonctionnement :

Recette : 659 901.82 €

Dépense : 604 249.60 €

Soit un solde excédentaire de : **55 652.22 €**

Investissement :

Recette : 69 254.39 €

Dépense : 93 570.10 €

Soit un solde déficitaire de : **24 315.71 €**

Report de l'exercice précédent :

En fonctionnement un solde positif de : 64 065.10 €

En investissement un solde positif de : 143 655.40 €

Le résultat de clôture au 31.12.2015 est de : **239 057.01 €**

Mr le Maire précise que dans cette somme, il ya la dernière partie du remboursement auprès de la Com des Com du pays neslois pour un montant de 125 000 €.

Le fond de roulement s'élève à **114 057.01€**, cette somme servira à la mise en place du prochain budget qui sera travaillé en commission finance dès que nous aurons les chiffres des dotations qui nous seront attribués.

Mr le Maire quitte la séance pour permettre au conseil de débattre.

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 09 février 2016

Mr Urbaniak, 1^{er} adjoint, prend la présidence et soumet au vote le compte administratif.

Pour	Contre	Abstention
10+2p	0	0

Les membres du Conseil approuvent le compte administratif à l'unanimité.

Mme Hannecart rappelle Mr le Maire en signifiant l'acceptation du compte administratif par le conseil.

Retour de monsieur le Maire dans la salle, ce dernier reprend la présidence, et remercie le conseil pour sa confiance.

- Approbation du compte de gestion 2015 de la commune

Mr le Maire précise aux membres du conseil que le compte de gestion du trésorier payeur reflète en tous points le compte administratif de la commune et propose donc de l'approuver.

Pour	Contre	Abstention
11+3p	0	0

Les membres du conseil approuvent le compte de gestion à l'unanimité.

Affectation de résultat :

En fonctionnement → Excédent de l'exercice : 55 652.22 €
Résultat antérieur reporté : 64 065.10 €
Résultat cumulé positif : 119 717.32 €

En investissement → Déficit de l'exercice : - 24 315.71 €
Résultat précédent : 143 655.40 €
Résultat cumulé positif : 119 339.69 €

Le compte investissement n'étant pas déficitaire, Mr le Maire propose le report du solde positif en excédent de fonctionnement au R002 : 119 717.32 €

Les membres du Conseil approuvent l'affectation, à l'unanimité.

- Approbation du compte administratif 2015 de l'assainissement

Mr le Maire présente au Conseil le compte administratif de l'assainissement :

Fonctionnement :

Recette : 161 944.48 €

Dépense : 143 714.65 €

Soit un solde excédentaire de : **18 229.83 €**

Investissement :

Recette : 235 622.14 €

Dépense : 70 589.77 €

Soit un solde excédentaire de : **165 032.37 €**

Report de l'exercice précédent :

En fonctionnement un solde positif de : 28 282.57 €

En investissement un solde positif de : 244 430.00 €

Le résultat de clôture au 31.12.2015 est de : **455 974.77 €**

Un prêt relais sur subvention est à rembourser en mars d'un montant de 250 000 €.

Il se présente un compte positif plus important que prévu, il a été demandé au trésorier payeur de faire un contrôle mais le compte de gestion est identique au compte administratif, ce qui veut dire

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 09 février 2016

qu'il n'y a pas d'erreur, le fait d'avoir payer moins que prévu et des subventions non prévues ont fait grossir le fond de roulement.

Deux solutions, en profiter pour faire des travaux en assainissement comme rue sole triquet avant de transférer au syndicat ou à la com. des com., ou voir pour racheter une partie des crédits.

Mr le Maire quitte la séance pour permettre au conseil de débattre.

Mr Urbaniak, 1^{er} adjoint, prend la présidence et soumet au vote le compte administratif.

Pour	Contre	Abstention
10+2p	0	0

Les membres du Conseil approuvent le compte administratif de l'assainissement, à l'unanimité.

Mme Hannecart rappelle Mr le Maire en signifiant l'acceptation du compte administratif par le conseil. Retour de monsieur le Maire dans la salle, ce dernier reprend la présidence, et remercie le conseil pour sa confiance.

- Approbation du compte de gestion 2015 de l'assainissement de la commune

Mr le Maire précise aux membres du conseil que le compte de gestion du trésorier payeur reflète en tous points le compte administratif assainissement de la commune et propose donc de l'approuver.

Pour	Contre	Abstention
11+3p	0	0

Les membres du conseil approuvent le compte de gestion à l'unanimité.

Affectation de résultat :

En fonctionnement →	Excédent de l'exercice	: 18 229.83 €
	Résultat antérieur reporté	: 28 282.57 €
	Résultat cumulé positif	: 46 512.40 €

En investissement →	Excédent de l'exercice	: 165 032.37 €
	Résultat précédent	: 244 430.00 €
	Résultat cumulé positif	: 409 462.37 €

Le compte investissement n'étant pas déficitaire, Mr le Maire propose le report du solde positif en excédent de fonctionnement au R002 : 46 512.40 €

Les membres du Conseil approuvent l'affectation, à l'unanimité.

Lors du prochain budget d'assainissement, il faudra travailler sur la possible fusion avec le SIVU de Ham ou de garder son indépendance jusqu'à l'obligation de transférer cette compétence à la com. des com. nouvellement créée.

- Dossier travaux :

Devis : salle de restauration scolaire →	29 106.17 € TTC
Salle de conseil →	11 322.94 € TTC
Salle de réunion de Canisy →	23 090.00 € TTC
Soit un total de →	63 519.11 € TTC
Avec une TVA à récupérer de →	7 629.23 € TTC

Concernant le dossier de la salle Jourdel de Canisy, Mr le Maire a ressorti un ancien dossier qui paraît utile de réétudier. Un devis avait été fait pour la création d'un local de rangement à

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 09 février 2016

l'arrière de la salle, des demandes de devis ont été relancées pour cette réalisation qui pourra être envisageable dans les deux prochaines années.

Lors du dernier conseil, l'accord avait été donné de lancer des dossiers de demande de subvention pour ces travaux, depuis un courrier du Conseil Départemental avisait qu'il y aurait une enveloppe permettant de profiter d'une subvention pouvant atteindre 15 000€ sur un dossier de 60 000€. Mr le Maire propose de ne lancer qu'un seul dossier regroupant l'ensemble pour atteindre les 60 000 €. L'un des prestataires (fenêtres et vérandas) dans son devis proposait 15% dans le cas où l'ensemble serait pris chez eux.

Les subventions seraient : département : 25 %
Com des Com neslois : 20 %
DETR : 30%

Resterait à charge communale : 22 231.08 €

Il faut l'accord du conseil pour la DETR, l'aide du Conseil Départemental, le fonds de concours de la CCPN et l'aide parlementaire.

Pour	Contre	Abstention
11+3p	0	0

Les membres du Conseil, à l'unanimité, autorisent Mr le Maire à lancer le dossier.

-Locaux professionnels, rue du calvaire

La société AZERTY qui occupait le local 3 rue du calvaire a donné son congé, libérant ce local. Il demande au conseil l'autorisation de réduire son préavis à 2 mois au lieu de 6, signalant avoir trouvé un nouveau locataire professionnel intéressé par ce local.

La nouvelle société serait une entreprise de vente de parfum, basée à Mesnil st Nicaise à leur domicile personnel. Ce local leur permettrait de séparer le côté entreprise de leur vie familiale et de leur donner un peu plus d'espace. Mr le Maire a rencontré le couple qui attend la proposition du Conseil.

Le montant actuel est de 101 € pour une surface de 25 m², sans commodité puisqu'il faut passer par la bibliothèque. Azerty était une entreprise de la commune qui souhaitait se lancer, les frais téléphoniques étaient comptabilisés avec la bibliothèque. Il faut en tenir compte dans le nouveau loyer. Etant un lieu de stockage, un simple chauffage anti gel sera nécessaire.

Mr le Maire demande si le conseil accepte la réduction du préavis.

Pour	Contre	Abstention
11+3p	0	0

Le conseil, à l'unanimité, accepte de réduire le préavis à 2 mois, mais voudrait savoir si c'est une entreprise ou un auto-entrepreneur.

Mr le Maire posera la question aux intéressés.

- Location du logement communal de Canisy

Le locataire du logement au 25 grande rue à Canisy, situé à côté de la salle Jourdel, a donné son congé, ayant un préavis d'1 mois. Ce logement sera disponible à partir de mars 2016, des travaux concernant la pose d'une VMC seront à faire, mais Mr le Maire a déjà 3 demandes. A ce jour, 2 dossiers ont été déposés en mairie.

> Les candidatures seront étudiées par rapport au dossier des revenus, afin d'éviter le risque d'impayés.

> La priorité ira aux personnes de la commune.

Mr le Maire demande au conseil d'aller dans ce sens pour l'attribution des logements communaux.

Pour	Contre	Abstention
11+3p	0	0

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 09 février 2016

Le conseil décide que, pour l'obtention d'un logement communal, les demandeurs devront présenter un dossier de demande avec le montant de leurs ressources.

Mr le Maire précise qu'il s'entourera de ses adjoints pour attribuer cette location.

-Camion alimentaire sur la commune :

Une demande est parvenue à la mairie pour avoir l'autorisation de disposer un camion friterie le long de la RD930. L'endroit souhaité est devant l'ancien établissement Hansart.

Mr le Maire a refusé car ce n'est pas un espace communal mais privé du Conseil Départemental. Un autre lieu près de cette voie a été proposé, celui devant le terrain de football.

La mise à disposition ne demande rien à la commune et concerne une occupation du lundi au vendredi.

Mr le Maire demande l'accord du conseil pour l'installation du camion friterie.

Pour	Contre	Abstention
11+3p	0	0

Le conseil, à l'unanimité, accepte l'installation du camion friterie devant le terrain de football.

Mr le Maire demande au Conseil le montant de la mensualité pour l'occupation du domaine.

Les membres du conseil décident de demander 50€ par mois.

Pour	Contre	Abstention
10+3p	1	0

Mme Hannecart est contre, elle demande que ce soit gratuit.

-Problème de toiture à la maternelle :

Le faux plafond de la maternelle a un souci d'humidité. Celle-ci ne survient que lors des forts froids extérieurs, qui occasionnent une importante condensation sous la tôle de la toiture, du fait de l'isolation importante des locaux.

Apparemment, cette toiture a été réalisé avec une simple tôle, donc un pont thermique se crée et provoque de grosses gouttes qui tombent sur la laine de verre et la traverse pour tomber dans la salle de classe, au travers des jointures de dalles de plafond.

Des contrôles d'étanchéité ont été faits lors de fortes pluies et aucune fuite n'est apparue, ce qui confirme bien la cause de la condensation.

La société a été contactée, mais, depuis la construction, a déposé le bilan.

L'assureur refuse d'appliquer la garantie décennale, car cette société n'était plus assurée au moment des travaux.

En ressortant le dossier, il s'est avéré qu'aucune garantie décennale n'avait été signalée. Il est à rappeler qu'un cabinet d'assistant en maîtrise d'œuvre était en charge de ce dossier, cabinet qui a assuré le suivi depuis les appels d'offre jusqu'à la réception finale en tant qu'assistant en maîtrise d'ouvrage.

La mairie a repris contact avec ce cabinet et a soulevé le problème, en lui demandant de trouver une solution.

Entre temps, un couvreur a été contacté, qui a fait une proposition pour une sur-toiture de 43 000 €, ce qui n'est pas envisageable.

Mr Péru, directeur général du cabinet BR Ingénierie, a repris ce dossier, car il sait que son cabinet a fauté. Une solution de rattrapage est attendue, les frais seront discutés par la suite.

Dernière action, une ingénieure de la FDE qui s'occupe principalement des économies énergétiques, travaille également sur ce dossier pour nous aider conjointement avec le bureau d'étude afin de résoudre ce problème.

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 09 février 2016

-Convention avec le Conseil Départemental :

Des travaux de bordure, le long de la Départementale rue du Craon et rue Dammartin, demandent que la commune passe une convention d'intervention sur le domaine départemental. Mr le Maire a contacté le service de l'agence routière qui a répondu que c'est le cabinet de maîtrise d'œuvre qui fait cette demande, après avoir précisé que c'était sous maîtrise d'ouvrage de la commune, il a dit que c'était à la commune de faire la demande.

Mr le Maire demande au conseil l'autorisation de passer les deux conventions.

Pour	contre	Abstention
11+3p	0	0

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à passer les deux conventions.

- Place publique :

Lors de la dernière réunion de la commission d'aménagement, il a été évoqué la possibilité de lancer un appel d'offre pour étudier les qualités de la place, à servir également de surface d'infiltration d'eau de ruissellement, en collectant en partie, les caniveaux des rues du bouloir, de l'église, du stade, du calvaire, en mettant, comme il a été fait à l'église, des caissons enterrés servant au recueil et à l'infiltration des eaux de pluie, ce qui désengagera les avaloirs de la RD 930.

Pour cela, il sera nécessaire d'avoir recouru à un cabinet d'étude pour le calcul des volumes de ces caissons, mais aussi et surtout, de la capacité à cette place d'accueillir l'infiltration, donc une étude de sol sera obligatoire.

Concernant l'aménagement floral ou arboricole de l'espace, nous avons un spécialiste dans la commune en la personne de Mr Vincent Chombart, nous lui soumettrons ce projet.

Mr le Maire demande la décision du Conseil.

Pour	Contre	Abstention
11+3p	0	0

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Mr le Maire, à lancer un appel d'offre.

- Indemnisation des agents recenseurs :

L'Etat verse une indemnisation pour ce travail, il n'est pas indispensable de tout reverser, plusieurs modes de calcul sont proposés, le Conseil doit en valider un, soit :

- à la feuille recensée
- à l'habitation
- au secteur

Mme Hannecart, adjointe, chargée du suivi du recensement, explique le fonctionnement :

L'INSEE attribue 2269 €, et la commune décide du versement, trois recenseurs ont été désignés, la superficie à couvrir a été divisée par trois, en tenant compte des déplacements plus importants sur Canisy et Bacquencourt. L'indemnisation a donc été divisée, elle aussi en trois, soit 760€ brut chacun.

- Participation financière football :

Lors du dernier conseil, le devis (3420€ TTC) a paru trop élevé, une demande auprès du club pour demander un nouveau devis a été faite. La demande présentée n'était pas, dans un premier temps de prendre la totalité, mais plutôt, une participation. Le club est prêt à assurer 50% de la dépense et demande si le conseil peut les suivre dans ce dossier.

Pour	Contre	Abstention
9+3p	1	1
	Mme Kalota	Mr Niot

Le Conseil accepte, à la majorité, de financer la moitié de l'enseigne du club de football au nom de Mr Meunier, avec un maximum de 1700 €.

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 09 février 2016

- Salles communales :

Le dernier conseil a émis une proposition, de mise à disposition des salles communales, aux différentes associations, à savoir :

- Gratuite pour une assemblée générale
- Gratuite 2 fois dans l'année, Mr le Maire propose 3 fois
- Gratuites pour les réunions ou animations non lucratives
- Un tarif associatif pour la location

Il sera nécessaire de prendre une délibération pour mettre en place ce système, Mr le Maire ajoute qu'en parlant de salle, il s'agit de celle de Hombleux ainsi que celles de Bacquencourt et Canisy, toutes confondues même si le montant de la location est différent.

Un règlement d'utilisation sera établi pour les usagers, qu'ils soient privés ou associatifs, avec les contraintes connues pour les salles de Bacquencourt et de Canisy, à savoir :

- Heures maximum de présence à minuit avec absence de bruit à partir de 22h.

Toutes les mises à disposition seront faites par le secrétariat de mairie, les clés seront données le vendredi après-midi avec retour le lundi après-midi. Les locations se font du vendredi 16h au lundi 8h, un jour férié sera considéré comme un dimanche.

Un règlement distribué au cours de cette réunion sera à étudier par les membres et sera commenté au prochain conseil.

- Questions diverses :

Mme Dumont demande s'il est possible d'aménager la place à Canisy, (le long de chez Mme Fromentel) avec des bancs et des cailloux rouges.

- Mr le Maire donne son accord, et chargera l'équipe « espace vert » de réaliser les travaux.

Mme Dumont demande que les travaux de voirie (trous à reboucher) soient finalisés.

- Mr le Maire indique que c'est prévu. Il précise que le « S » à l'entrée de la commune ne pourra pas être refait entièrement pour l'instant.

Aucune autre question n'étant posée par les membres, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h15.

La salle étant remplie par de nombreuses personnes de la commune, Mr le Maire exceptionnellement, demande si quelqu'un veut la parole.

- Mme Parmentier Stéphanie, Présidente du comité des fêtes de Hombleux, prend la parole et explique qu'elle est contre le fait que son association paye une location pour la salle des fêtes, arguant du fait que les bénéficiaires vont aux enfants et servent aux animations pour la commune.
- Elle est aussi contre le fait que la salle des sports soit prêtée gratuitement à une autre association.
- Elle estime que les comités principaux comme les comités des fêtes ne devraient pas payer de location.

- Mr le Maire répond :

- qu'un règlement intérieur pour les salles est à l'étude, qu'il est difficile de faire des différences entre les associations au risque d'engendrer des conflits.
- que la salle des sports n'est pas concernée dans ce type de règlement.

Mme Fagot Martine demande le retrait de l'arrêt de car sur la place.

- Mr le Maire répond qu'il attend le feu vert du Département.

Plus d'autres questions, la séance est levée.